

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER(proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE(proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 12

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Aubenas - Travaux de réhabilitation du château - phase III partie CAC (Centre d'Art Contemporain).

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aubenas relatif à la phase III des travaux du château partie CAC ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 mars 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la phase III des travaux du château. Dans la continuité des travaux antérieurs, cette phase concerne la rénovation de l'intérieur avec la création d'un CAC (Centre d'Art Contemporain).

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 200 000 € soit 15.50 % du montant HT du projet estimé à 1 290 517.15 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région, le Département et 20.83 % d'autofinancement de la commune.

Ces 200 000 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 594 921 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 394 921 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 200 000 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aubenas pour financer la phase III des travaux du château partie CAC ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas, initialement de 840 731 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-12-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022